



DECLARATION DE PERFORMANCE  
N° DP-OLI-25004  
Selon le règlement (UE) N° 305/2011

1 - Code d'identification unique du produit	FALS-CC	
2 - Désignation de type	ALPHASTAR	
3 - Usage prévu du produit	Chauffage des locaux dans des bâtiments résidentiels	
4 - Nom et adresse du fabricant	OLIGER France 40 Rue du Stade – 57820 Saint-Louis – France	
5 - Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances	Système 3	
6 - Norme harmonisée Laboratoire notifié N° du rapport d'essai initial N° du rapport d'évaluation des performances	EN 16510-1:2022 / EN 16510-2-1:2022 Strojírenský zkušební ústav, s.p. (SZU), République Tchèque 39-18474-T 1015-AoP-30-18196/TZ	
7 - Performances déclarées :	Spécifications techniques harmonisées : EN 16510-2-1:2025	
Produit :	Poêle à combustible solide	
Caractéristiques essentielles		Performances
<b>Résistance mécanique et stabilité</b> Capacité portante	NPD	
<b>Sécurité incendie</b> Protection des matériaux combustibles		
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – bas	d <sub>B</sub> = 0 mm	
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – sol	d <sub>F</sub> = 300 mm	
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – plafond	d <sub>C</sub> = >750 mm	
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – arrière	d <sub>R</sub> = 400 mm	
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles – côté	d <sub>S</sub> = 300 mm	
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - côté par rapport à la zone de rayonnement	d <sub>L</sub> = 1500 mm	
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles adjacents (par exemple, meubles)	d <sub>P</sub> = 2000 mm	
<b>Hygiène, santé et environnement</b>		
<b>À la puissance utile nominale :</b> Émissions de monoxyde de carbone (CO) Émissions d'oxydes d'azote (NOx) Émissions de composés organiques gazeux (OGC) Émissions de particules (PM)	66 mg/Nm <sup>3</sup> 121 mg/Nm <sup>3</sup> 58 mg/Nm <sup>3</sup> 21 mg/Nm <sup>3</sup>	
<b>À la puissance utile à charge partielle :</b> Émissions de monoxyde de carbone (CO) Émissions d'oxydes d'azote (NOx) Émissions de composés organiques gazeux (OGC) Émissions de particules (PM)	65 mg/Nm <sup>3</sup> 111 mg/Nm <sup>3</sup> 76 mg/Nm <sup>3</sup> 29 mg/Nm <sup>3</sup>	
<b>Sécurité d'utilisation et accessibilité</b>		
<b>Données concernant l'installation d'un conduit de fumée à la puissance utile nominale :</b> Température des fumées à la buse d'évacuation Tirage minimal Débit massique des fumées	358 °C 12 Pa 10,8 g/s	
<b>Données concernant l'installation d'un conduit de fumée à la puissance utile à charge partielle :</b> Température des fumées à la buse d'évacuation Tirage minimal Débit massique des fumées	308 °C 8 Pa 6,7 g/s	
<b>Données concernant l'installation d'un conduit de fumée à des fins de sécurité incendie à la</b>		

<b>puissance utile d'essai de sécurité :</b> Sécurité incendie pour l'installation du conduit de fumée	T450G
<b>Économie d'énergie et isolation thermique</b>	
<b>Énergie restituée et rendement énergétique de l'appareil à la puissance utile nominale :</b> Puissance utile émise dans la pièce Puissance utile du bouilleur, le cas échéant Rendement	11 kW NPD 78 %
<b>Énergie restituée et rendement énergétique de l'appareil à la puissance utile à charge partielle :</b> Puissance utile émise dans la pièce Puissance utile du bouilleur, le cas échéant Rendement	5,9 kW NPD 78 %
<b>Rendement de chauffage des locaux :</b> Rendement saisonnier pour le chauffage des locaux à la puissance utile nominale de l'appareil Efficacité énergétique : - Indice d'efficacité énergétique (IEE) - Classe d'efficacité énergétique	68 % 102 A
Consommation d'énergie électrique à la puissance utile nominale de l'appareil Consommation d'énergie électrique à la puissance utile à charge partielle de l'appareil Consommation d'électricité en mode veille	NPD NPD NPD
<b>Utilisation durable des ressources naturelles</b> Durabilité environnementale	NPD

8 – Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 7. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
Saint-Louis, le 24 décembre 2025

Mme LANTZ blanche  
Directrice générale